Nations Unies S/2020/547



# Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juin 2020
Français
Original : anglais et français

## Lettre datée du 17 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé de M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs créée par la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, à l'occasion de la visioconférence tenue le lundi 15 juin 2020 sur la question des « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ».

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

20-08267 (F) 230620 290620





## Annexe I

### Exposé de M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

C'est un honneur pour moi que de pouvoir m'adresser au Conseil aujourd'hui pour présenter le quatrième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2020/386).

La semaine dernière, le 10 juin, nous avons marqué le sixième anniversaire de l'occupation de Mossoul par Daech – six ans depuis que cette organisation a perverti le drapeau proclamant l'unité de Dieu pour répandre l'intolérance, la division et la haine dans cette ville fondée sous l'Antiquité et dans les vastes étendues de territoire tombées sous son contrôle abject.

J'ai eu l'honneur, en mars de cette année, d'être témoin d'un exemple de la manière dont le véritable esprit de Mossoul, le véritable esprit de l'Iraq, a réussi à renaître de l'héritage des décombres laissés par Daech. À l'université de Mossoul, où je venais assister à une petite manifestation locale, j'ai été conduit dans une salle dans laquelle plus de 300 membres de la communauté locale s'étaient rassemblés après avoir eu vent de notre présence. Prenant la parole pour remercier l'assistance d'être venue, j'ai indiqué qu'un de nos enquêteurs, appartenant à notre unité d'enquête déployée à Mossoul, était présent dans un coin de la salle.

J'ai alors vu les personnes présentes se lever l'une après l'autre et se diriger vers notre enquêteur, beaucoup d'entre elles sortant des documents et des photos de leurs sacs à mesure qu'elles s'approchaient de lui. La foule ne cessait de grossir, chacun s'avançant pour fournir les coordonnées, documents et photos des membres de leur famille portés disparus, espérant ainsi contribuer au travail de notre équipe pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à répondre des crimes commis contre leurs maris, leurs femmes et leurs enfants.

Nous avons quitté l'université ce jour-là avec les coordonnées de 200 personnes prêtes à fournir des preuves et à apporter leur témoignage, beaucoup après avoir attendu pendant des heures, la nuit, pour pouvoir donner leurs noms et faire le récit de leurs souffrances. Au moment de partir, le Doyen de l'université m'a dit quelque chose qui illustre bien le poids de la responsabilité qui pèse sur notre équipe, et sur nous tous, tandis que nous nous efforçons d'honorer le mandat que le Conseil nous a confié. Il m'a dit : « Là est notre espoir ».

Cette volonté de justice exprimée si clairement à l'université de Mossoul ce jour de mars nous la retrouvons tous les jours dans le cadre de nos contacts avec les survivants et les familles touchées partout en Iraq. La promesse d'agir faite par la communauté internationale, à travers la résolution 2379 (2017), en partenariat avec le Gouvernement iraquien, a fait naître l'espoir et des attentes légitimes au sein de toutes les communautés, l'espoir que l'EIIL puisse être tenu responsable grâce à la présentation de preuves répondant aux normes internationales dans le cadre de procès qui résisteront à l'épreuve du temps.

Au cours des six derniers mois, l'Équipe d'enquêteurs s'est nourrie de ce sentiment d'agir dans un but commun et de cette énergie pour surmonter les grandes difficultés qui ont marqué la période, à commencer, bien entendu, par le défi le plus urgent auquel est confrontée toute la communauté internationale, à savoir la maladie à coronavirus. Faisant preuve de créativité et de détermination, nous avons veillé à ce que la dynamique de notre travail d'enquête ne soit pas perdue.

Il me plaît d’informer le Conseil que la période considérée a vu des avancées importantes dans l’identification et la collecte de nouvelles sources de preuves qui, si elles sont pleinement exploitées, pourraient permettre un changement de paradigme en ce qui concerne les poursuites engagées contre les membres de l’EIIL pour les crimes commis en Iraq.

Nos progrès ont continué de reposer sur deux piliers essentiels : l’expertise et l’infrastructure technologique de niveau international mises en place par notre équipe en Iraq, et notre étroite collaboration avec les autorités nationales et locales dans tout le pays. L’innovation et le partenariat restent les pierres angulaires de notre approche, comme en témoignent les progrès importants réalisés dans nos activités de collecte de preuves.

Grâce à une coopération étroite avec l’appareil judiciaire iraquien, l’Équipe d’enquêteurs a obtenu de fournisseurs de services téléphoniques iraquiens plus de 2 millions d’enregistrements de données d’appels aux fins de son enquête sur les crimes commis contre la communauté yézidie à Sinjar. Des données similaires ont également été obtenues dans le cadre des enquêtes sur les massacres perpétrés par Daech contre des cadets et du personnel militaire non armés à Tikrit. Ces informations ont déjà permis d’établir la géolocalisation de personnes d’intérêt pendant les périodes pertinentes au regard de la commission des crimes les plus graves faisant l’objet d’une enquête et elles vont nous permettre, avec les autres preuves recueillies, de retracer les déplacements de suspects supplémentaires et d’établir une chronologie incontestable des événements survenus sur les principales scènes de crime.

Toujours avec le soutien de l’appareil judiciaire iraquien, nous avons également obtenu l’accord des fournisseurs de services de téléphonie mobile iraquiens pour conserver tous les enregistrements de données d’appels à partir de 2014 qui sont pertinents pour nos enquêtes, préservant ainsi une source de preuves potentiellement cruciale en ce qui concerne les crimes de l’EIIL.

Grâce à la collaboration avec le Ministère de la défense, nous avons eu accès à un vaste éventail de preuves numériques extraites de téléphones mobiles, d’ordinateurs portables et d’autres appareils saisis à l’EIIL. L’analyse scientifique de ces données a permis de découvrir des informations sur les rouages internes de Daech à Mossoul, y compris son infrastructure administrative interne, son système de paie et des vidéos détaillant ses activités pendant la période couverte par nos enquêtes.

Dans le cadre de notre travail de police scientifique, l’utilisation du balayage laser tridimensionnel et de la modélisation 3D sur les grandes scènes de crime en Iraq, y compris sur les sites de charniers à Sinjar et à Mossoul, nous a permis de développer des cadres de réalité virtuelle qui donneront aux survivants et aux témoins, que ce soit à Bagdad, à Bartala ou à Berlin, la possibilité de se replonger dans leurs souvenirs des événements et de fournir de nouvelles preuves détaillées à l’Équipe d’enquêteurs. Afin de mobiliser plus encore les communautés touchées, l’Équipe d’enquêteurs a également mis au point une application mobile qui permettra aux personnes touchées par les crimes de l’EIIL de lui fournir de façon sécurisée des pistes et autres informations pertinentes, renforçant ainsi la capacité des survivants de contribuer directement au travail d’établissement des responsabilités.

On retrouve également cet esprit d’innovation technologique dans le système de gestion des éléments de preuve récemment mis en place par l’Équipe d’enquêteurs. Codé en interne par les experts de l’équipe, ce système répond aux exigences particulières de nos activités sur le terrain, permettant aux enquêteurs d’enregistrer en toute sécurité des images et des données de géolocalisation et d’effectuer des signatures numériques à l’aide de leurs appareils mobiles. Avec ce système et l’installation des derniers éléments des applications et du matériel d’administration

électronique des preuves (« e-discovery »), l'Équipe d'enquêteurs est désormais en mesure de relier et de structurer rapidement les éléments de preuve en fonction des priorités d'enquête, ce qui facilite le travail d'analyse et permet de répondre rapidement aux demandes des autorités nationales.

Grâce à ces progrès, l'Équipe d'enquêteurs a pu mener un certain nombre de ses pistes à la phase de consolidation des preuves et d'analyse juridique.

Les avancées dans nos enquêtes sur les crimes commis contre la communauté yézidie à Sinjar ont permis d'identifier un total de 344 auteurs présumés, membres de Daech, pour 16 grands lieux de crime. Les preuves recueillies lors des fouilles de charniers, les témoignages des survivants, des témoins et des détenus, ainsi que la collecte accrue d'éléments de preuve numériques et documentaires ont permis de constituer des dossiers approfondis sur nos suspects prioritaires.

Notre enquête sur le massacre de cadets non armés et de personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit, dont c'est le sixième anniversaire aujourd'hui, a bénéficié de la coopération constante avec la commission judiciaire nationale créée pour enquêter sur ces crimes. À ce stade, je peux confirmer au Conseil que l'Équipe d'enquêteurs a recensé au moins sept catégories de crimes relevant de son mandat pour lesquels les suspects de Daech pourraient potentiellement être poursuivis en justice.

En ce qui concerne notre enquête sur les crimes commis à Mossoul, des travaux de fouilles sur deux nouveaux charniers ont commencé en mars de cette année, en coopération avec les autorités iraquiennes et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Ils constitueront un pilier essentiel de notre enquête dans les mois à venir.

Outre ces activités de constitution des dossiers, l'Équipe d'enquêteurs a donné la priorité à l'élaboration de dossiers complets décrivant en détail la qualification juridique des crimes commis par Daech contre certaines communautés en Iraq. J'ai l'intention de fournir au Conseil une évaluation complète à cet égard lors de mon prochain exposé.

Parallèlement aux avancées réalisées dans nos différentes pistes d'enquête, il me plaît d'informer le Conseil que l'Équipe d'enquêteurs a pu élargir sa stratégie d'enquête pour s'attaquer aux crimes commis par Daech contre toutes les communautés en Iraq, y compris ceux perpétrés contre les communautés chrétienne, kaka'i, shabak, sunnite et turkmène. Grâce à cet élargissement de notre travail, soutenu par la création de deux nouvelles unités d'enquête sur le terrain, nous honorerons notre promesse de veiller à ce qu'il n'y ait aucune hiérarchisation des victimes dans nos enquêtes.

Depuis ma nomination il y a environ deux ans, j'ai souligné à plusieurs reprises que le Gouvernement iraquien méritait d'être applaudi pour la clairvoyance, l'esprit de coopération et l'attachement à la justice dont il avait fait preuve en demandant au Conseil de créer notre équipe. Son soutien indéfectible demeure une grande source d'encouragement pour moi, comme en témoigne la vaste collaboration instaurée entre les autorités nationales et nos enquêteurs, nos experts scientifiques et notre équipe de sécurité en Iraq. Maintenant que le Premier Ministre Mustafa Al-Khadimi et son gouvernement ont été confirmés, je ne doute pas que cet esprit de coopération continuera de stimuler, voire d'accélérer, nos progrès communs. Durant la conversation que j'ai eue avec le Ministre des affaires étrangères, Fuad Hussein, plus tôt aujourd'hui, j'ai été très satisfait de constater que nos discussions traduisaient une unité de vues quant à la manière dont la justice peut être rendue grâce à l'aide que nous apportons au Gouvernement iraquien.

Le partenariat avec le comité national de coordination nommé par le Gouvernement iraquien s'est également avéré déterminant dans le franchissement d'une étape importante depuis mon dernier exposé, à savoir la nomination du premier

groupe d'experts nationaux en droit pénal au sein de l'Équipe d'enquêteurs, comme le prévoyait notre mandat. Cela marque un tournant car la présence de ces experts renforce considérablement notre capacité de faire en sorte que notre travail réponde aux spécificités du cadre pénal iraquien et reflète les besoins des communautés dans tout le pays.

La coopération avec le comité national de coordination a également été centrale en ce qui concerne la réalisation d'un grand projet de numérisation des éléments de preuve lancé par l'Équipe d'enquêteurs en mars dernier, grâce auquel nous aiderons les autorités nationales et celles du Gouvernement de la Région du Kurdistan à numériser des centaines de milliers de dossiers, de documents et d'éléments de preuve numériques liés aux crimes de l'EIIL.

Je continue également d'être très reconnaissant au Gouvernement de la Région du Kurdistan pour son soutien important. J'ai eu le plaisir de m'entretenir avec le Président de la Région du Kurdistan ce matin, et il a réaffirmé son engagement personnel à garantir l'appui total et continu de toutes les autorités régionales au travail de l'Équipe d'enquêteurs.

Bien entendu, la collecte et la conservation des preuves ne suffisent pas à tenir la promesse faite aux survivants dans la résolution 2379 (2017). Même s'il s'agit d'une entreprise importante, nous ne pouvons nous contenter de simplement constituer des archives ou un registre historique des crimes infligés par l'EIIL à la population iraquienne. Notre engagement envers les communautés iraquiennes ne sera tenu que lorsque la justice sera rendue devant un tribunal, lorsque les survivants des atrocités commises par l'EIIL pourront voir leurs agresseurs tenus responsables dans le respect de l'état de droit, sur la base de preuves irréfutables recueillies conformément aux normes internationales.

C'est avec cet engagement commun à l'esprit que j'ai continué à travailler avec le Gouvernement iraquien afin de renforcer les canaux par lesquels les preuves recueillies par notre équipe peuvent être utilisées comme base pour l'administration de la justice. À cette fin et conformément au mandat de l'Équipe d'enquêteurs, j'ai eu le plaisir de présenter au Gouvernement iraquien, en avril de cette année, un document de stratégie définissant la voie à suivre pour que les membres de l'EIIL soient jugés en Iraq pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide.

Mes récentes réunions avec le Président iraquien, M. Barham Salih, le Président de la Cour suprême, M. Faiq Zidan, et de hauts responsables du Gouvernement iraquien ont été très encourageantes, puisqu'elles ont permis de confirmer le soutien à l'adoption d'un texte de loi, présenté par le Président et actuellement examiné par la Chambre des députés, autorisant l'ouverture de poursuites en Iraq pour ces actes perpétrés par l'EIIL.

Comme on peut le voir dans mon rapport, nous avons également poursuivi activement nos contacts avec les autorités nationales dans le monde entier afin d'étayer les enquêtes et les poursuites en cours dans d'autres États Membres.

L'esprit de partenariat dont témoigne mon rapport a également continué de se manifester à travers nos contacts avec toutes les composantes de la société iraquienne. Je me suis notamment donné pour priorité de travailler main dans la main avec les chefs et les acteurs religieux dans le cadre de nos efforts pour établir les responsabilités. Lors de mes rencontres avec les dirigeants des religions catholique, chrétienne orthodoxe, chiite, sunnite et yézidie ces derniers mois, j'ai souligné ma volonté de travailler en étroite collaboration avec leurs communautés pour faire en sorte que les crimes commis contre elles par l'EIIL fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme et que les responsables soient traduits en justice.

C’est pourquoi, de concert avec le Secrétaire général adjoint Adama Dieng, j’ai été très satisfait de pouvoir saluer l’adoption, en mars de cette année, de ce document historique qu’est la déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de Daech. Par cette initiative inédite, les dirigeants de toutes les grandes confessions en Iraq se sont unis pour répudier tous ensemble les agissements de l’EIIL, qualifiés de contraires aux préceptes de toutes les religions, et pour souligner leur engagement collectif à faire en sorte que les responsables soient tenus de rendre des comptes devant les tribunaux nationaux.

J’ai trouvé particulièrement encourageant le fait que, par l’intermédiaire de cette déclaration, les chefs religieux iraquiens aient lancé un appel commun à l’action pour veiller à ce que personnes ayant survécu aux violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi que les enfants qui ont été victimes des crimes de l’EIIL, ne souffrent pas de stigmatisation du fait de leur expérience, et aient également souligné leur soutien unanime aux travaux de l’Équipe d’enquêteurs, conformément au mandat donné par le Conseil. Au cours des mois à venir, j’espère vivement faire fond sur la dynamique créée par cette déclaration afin de renforcer l’administration de la justice pour les victimes iraquiennes, toutes communautés confondues.

Toujours dans le cadre de ma volonté de faire participer toutes les communautés et les parties prenantes à nos travaux, j’ai eu le plaisir d’organiser au début du mois une table ronde qui a réuni au total une cinquantaine d’organisations non gouvernementales, iraquiennes et internationales. Je me suis personnellement félicité de la nature et des résultats positifs de ces discussions et j’ai souligné mon engagement à ce que ces réunions servent de point de départ à un dialogue plus large et continu avec les organisations non gouvernementales et les groupes de survivants, qui prendrait la forme d’un forum de dialogue périodique.

Qu’il me soit permis de conclure aujourd’hui en évoquant à nouveau l’optimisme et les attentes des étudiants, des familles, des enseignants et des autres membres de la communauté qui ont patienté jusque tard dans la soirée, en mars dernier, pour pouvoir avoir un échange avec notre équipe, à l’université de Mossoul. Le Doyen de l’université a parlé ce soir-là « d’espoir ». Je voudrais inviter chacun à réfléchir à la fois aux encouragements et aux lourdes responsabilités que renferme ce mot.

Au cours des 20 mois qui se sont écoulés depuis notre arrivée en Iraq, de réels progrès ont été accomplis. Les récentes percées en matière de collecte et d’exploitation de nouvelles sources de preuves permettent d’espérer que nous pourrons tenir la promesse que nous avons faite à ces communautés. Je suis également reconnaissant du soutien de tous les membres du Conseil et de l’ensemble des Membres de l’Organisation des Nations Unies à l’Équipe d’enquêteurs, que ce soit sur le plan financier ou par la mise à disposition de personnel spécialisé, ce qui reste indispensable à l’appui de nos travaux.

Toutefois nous ne devons pas baisser la garde. Il est impératif que nous continuions à faire preuve du même sentiment d’urgence et de la même volonté d’agir que celle réclamée par les survivants à Mossoul, à Bagdad, à Sinjar, dans les plaines de Ninive et ailleurs en Iraq. Alors que l’Équipe d’enquêteurs s’apprête maintenant à reprendre ses investigations sur le terrain, en coopération avec les autorités iraquiennes, c’est ce courageux espoir et cette attente légitime de tous les survivants qui continueront à nous faire avancer.